

ACTION URGENTE

UN PRISONNIER D'OPINION VICTIME DE MAUVAIS TRAITEMENTS
Trần Huỳnh Duy Thức, défenseur des droits humains et prisonnier d'opinion qui purge une peine de 16 ans d'emprisonnement, a été transféré dans une prison éloignée, dans le nord du Viêt-Nam. Elle se trouve à plus d'une journée de route du domicile familial. Il est soumis à des mauvais traitements parce qu'il refuse d'effectuer un travail pénitentiaire, ce qui bafoue l'interdiction internationale de la torture et de tout autre traitement cruel, inhumain ou dégradant.

En mai 2016, **Trần Huỳnh Duy Thức** a été transféré de manière inattendue du camp pénitentiaire de Xuyên Mộc dans la province de Bà Rịa-Vũng Tàu, à la prison n° 6 dans la province de Nghệ An, dans le nord du Viêt-Nam, établissement connu pour les mauvais traitements qui y sont infligés aux détenus. La province de Nghệ An se trouve à 24 heures de route de son domicile familial à Ho Chi Minh et les températures estivales avoisinent les 40 degrés. Cela rend les conditions dans une petite cellule en béton sans électricité plus qu'inconfortables. Trần Huỳnh Duy Thức a informé sa famille que depuis le 8 août les autorités coupent l'électricité dans sa cellule à titre de sanction parce qu'il refuse d'effectuer un travail pénitentiaire, qui consiste à fabriquer des faux billets destinés à être brûlés lors des funérailles comme le veut la coutume au Viêt-Nam. Lors de son transfert à la prison n° 6, Trần Huỳnh Duy Thức a observé une grève de la faim pendant deux semaines pour protester contre l'absence d'état de droit au Viêt-Nam.

Sa famille a déclaré à Amnesty International qu'il avait été menotté lors de son transfert au mois de mai. Sa famille n'a pas été informée de son transfert, mais l'a appris par les proches d'un autre détenu. Au cours des mois précédents, les autorités carcérales avaient refusé de transmettre les lettres qu'échangeaient Trần Huỳnh Duy Thức et sa famille, en violation de son droit de communiquer avec ses proches, et l'avaient menacé de représailles parce qu'il réclamait des droits pour les prisonniers. Il avait également été soumis à des pressions pour accepter d'être réinstallé aux États-Unis, en échange de sa libération. Il a constamment refusé cette offre.

L'Ensemble de règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus (règles Mandela) prohibe les mesures disciplinaires ayant des conséquences sur les conditions de vie générales. En aucune circonstance, de telles mesures ne doivent constituer une forme de torture et de peine ou traitement cruel, inhumain ou dégradant.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en vietnamien, en anglais ou dans votre propre langue :

- appelez les autorités à libérer Trần Huỳnh Duy Thức immédiatement et sans condition car il s'agit d'un prisonnier d'opinion, détenu uniquement pour avoir exercé pacifiquement son droit à la liberté d'expression et d'opinion ;
- demandez-leur de veiller à ce qu'il soit traité, pendant sa détention, conformément aux règles de Mandela pour le traitement réservé aux prisonniers, et ne soit pas soumis à la torture ni à d'autres mauvais traitements ;
- demandez-leur de veiller à ce que, pendant sa détention, il soit transféré dans une prison plus proche de sa famille, et puisse communiquer pleinement avec sa famille, via des visites et des lettres, consulter un avocat et recevoir des soins médicaux s'il en a besoin.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 7 OCTOBRE 2016 À :

Premier ministre

Nguyễn Xuân Phúc
 Prime Minister's Office
 Hà Nội, Việt Nam
 Formulaire en ligne :
<http://primeminister.chinhphu.vn/Utilities/Contact.aspx>

Formule d'appel : *Your Excellency, /*
Monsieur le Premier ministre,

Ministre de la Sécurité publique

To Lam
 44 Yết Kiêu St. Hoàn Kiếm District
 Hà Nội, Việt Nam
 Formulaire en ligne :
http://www.mps.gov.vn/web/guest/contact_english

Formule d'appel : *Dear Minister, /*
Monsieur le Ministre,

Copies à :

Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères
 Phạm Bình Minh
 Ministry of Foreign Affairs
 1 Ton That Dam Street, Ba Dinh district
 Hà Nội, Việt-Nam
 Fax : + 844 3823 1872
 Courriel : ttll.mfa@mofa.gov.vn

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Viêt-Nam dans votre pays (adresses à compléter) :

Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax number.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

UN PRISONNIER D'OPINION VICTIME DE MAUVAIS TRAITEMENTS

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Trần Huỳnh Duy Thức est un entrepreneur, blogueur et défenseur des droits humains, coauteur de l'ouvrage *"The Path of Viet Nam"* (*Phong Trào Con Đường Việt Nam*), qui formule des recommandations pour la réforme de la gouvernance. Il a été enfermé dans de nombreux centres de détention depuis son arrestation en mai 2009, lorsqu'il a été initialement inculpé de « vol de lignes de téléphone ». Il a plus tard été inculpé de « propagande » contre l'État en vertu de l'article 88 du Code pénal de 1999. Lors de son procès en janvier 2010, il a été inculpé et condamné pour des activités visant à « renverser » l'État au titre de l'article 79 du Code pénal. Au cours de son procès, il a déclaré qu'il avait été torturé pendant sa détention provisoire en vue de le contraindre à « avouer ». Il a été condamné à 16 ans de prison et cinq ans d'assignation à résidence après sa libération.

Lors de son transfert à la prison n° 6 en mai 2016, il a observé une grève de la faim pendant deux semaines pour protester contre l'absence d'état de droit au Viêt-Nam. Il a demandé à plusieurs reprises la révision judiciaire de sa condamnation, ainsi que son acquittement, mais en vain.

Le Viêt-Nam est partie au Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), qui garantit les droits à la liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique. Pourtant, ces droits sont fortement restreints dans la législation et dans la pratique au Viêt-Nam. Des articles du Code pénal de 1999 portant sur la sécurité nationale et formulés en termes vagues sont fréquemment utilisés pour sanctionner pénalement des opinions ou activités pacifiques dissidentes. Les personnes qui prônent un changement politique pacifique, critiquent les politiques gouvernementales ou appellent au respect des droits humains sont souvent prises pour cible. L'article 79 (Mener des activités visant à renverser le gouvernement du peuple) est souvent employé pour arrêter, juger et emprisonner des dissidents pour leur militantisme pacifique, notamment des blogueurs, des militants des droits du travail et des droits fonciers, des militants politiques, des adeptes de certaines religions, des défenseurs des droits humains et des militants de la justice sociale, et même des paroliers.

Au Viêt-Nam, les conditions de détention sont très dures ; la nourriture et les soins médicaux sont insuffisants et ne respectent pas les obligations minimales prévues par l'Ensemble de règles minima des Nations unies pour le traitement des détenus (règles Nelson Mandela) et par d'autres normes internationales. Les prisonniers d'opinion sont placés à l'isolement à titre de sanction pendant des périodes prolongées et soumis à des mauvais traitements, notamment des passages à tabac par les gardiens ou par d'autres prisonniers, les gardiens s'abstenant alors d'intervenir. Certains sont fréquemment transférés d'un centre de détention à un autre, bien souvent sans que leurs familles n'en soient informées. Plusieurs prisonniers d'opinion ont entamé des grèves de la faim pour protester contre les mauvais traitements dont ils ont été victimes et contre les mauvaises conditions de détention. Le Viêt-Nam a ratifié la Convention contre la torture, entrée en vigueur en février 2015, mais le pays n'a pas pris de mesures suffisantes pour se mettre en conformité avec les dispositions inscrites dans ce traité.

Nom : Trần Huỳnh Duy Thức
Homme

AU 196/16, ASA 41/4704/2016, 26 août 2016